

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 17 septembre 2019;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 17 septembre 2019 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 17 septembre 2019 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire; MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Jean-Philippe HIHN, Adjointes au Maire; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués; Mmes Alexandra FRECH, Karine VOGELLEISEN, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales; MM. Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Philippe SIMLER, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mmes Gabrielle DONNARD, Laurence PALMER, Christelle HIRSCHMANN, Carine SCHUTZ, Conseillères Municipales et M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, MM. Guy ENGEL, Olivier SENGLER, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Karine VOGELLEISEN, Conseillère Municipale.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal.

Membres en exercice: 23 Présents: 16 Absents et excusés: 7 Procurations: 6

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

oOo

53.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2019

53.2 FORET

SIVU des Communes forestières de Sélestat et Environs
Rapport d'activités 2018

53.3 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

53.4 COMMUNICATIONS

53.5 VŒUX – DIVERS

oOo

Le Maire souhaite la bienvenue à M. SPIELMANN, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs et par ailleurs Maire de Mackenheim. Il le remercie d'avoir bien voulu accepter de venir présenter le rapport d'activités de l'organisme qu'il préside.

53.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2019

M. Dominique WAEGELL, Conseiller, propose la modification du procès-verbal en son point 52.4 – C (page 7) :

- En précisant : « Il rappelle que le kit est disponible en déchetterie et peut être récupéré y compris pour un voisin ou une connaissance. Il précise aussi que l'entrée à la déchetterie est offerte **en juin et juillet** lors de la récupération du kit, une entrée donc exceptionnellement non comptabilisée. »

- En remplaçant le paragraphe « Autre point important ...» par le suivant :

« Dans le cadre de l'obligation d'extension des consignes à tous les emballages plastiques, une étude territoriale a été menée en Alsace. Elle préconise pour le court/moyen terme deux grands centres de tri et trois moyens dont celui du SMICTOM. »

Outre ces modifications, le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2019 est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

53.2 FORET

SIVU des Communes forestières de Sélestat et Environs
Rapport d'activités 2018

Conformément à l'article L5211-35 du code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude SPIELMANN, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a fait parvenir en Mairie le rapport d'activité du SIVU pour l'exercice 2018.

Le Conseil est prié d'en prendre connaissance.

Entrée de Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale

En l'absence de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué en charge de la forêt, c'est donc M. SPIELMANN, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs qui est invité par le Maire à présenter le rapport d'activités 2018.

Entrée de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué

A l'issue de son intervention, il fait part aux élus des prévisions de l'ONF de prélèvement annuels d'environ 500 m³ de bois secs, conséquence des évolutions climatiques, et précisera le contenu des charges indirectes dont l'évolution est indiquée dans le rapport. Le Conseil le remercie et prend acte du rapport.

53.3 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 16 juillet relative à l'attribution de la consultation pour la réhabilitation des douches et toilettes au Club House. Le marché sera confié à l'entreprise SANICHAUFFE pour un montant de 7.587,65 € HT.

Décision municipale en date du 18 juillet 2019 approuvant l'avenant N°1 validant les honoraires du maître d'œuvre désigné dans le cadre des travaux de consolidation de la tour logis du château du Ramstein à Architecture et Patrimoine Fabien MICHEL :

	Montant marché initial	Montant avenant n°1	Montant marché définitif
Total HT	43.502,80 €	18.226,45 €	61.729,25 €
TVA 20,00%	8.700,56 €	3.645,29 €	12.345,85 €
TTC	52.203,36 €	21.871,74 €	74.075,10 €

Décision municipale en date du 05 août 2019 relative à l'avenant N° 2 au contrat de téléphonie : Renouvellement des abonnements de téléphonie fixe – mobile et internet. L'avenant n° 2 présenté par la Société ORANGE est accepté pour un montant de + 40,- €/mois correspondant à l'ajout de l'abonnement internet de l'Atelier municipal. Le montant total des abonnements mensuels s'élève en conséquence à 800,03 € HT.

Décision municipale en date du 19 août 2019 relative à l'attribution des fournitures d'hygiène et d'entretien. Les fournitures des produits d'hygiène et d'entretien pour l'année 2019 seront confiées à l'entreprise TOUSSAINT 67, BP 60050, 4 rue de l'Industrie, 67402 ILLKIRCH CEDEX

pour un montant de 1 253,37 € HT soit 1 504,04 € TTC.

Décision municipale en date du 20 août 2019 relative à une consultation pour l'acquisition de petites fournitures électriques.

Décision municipale en date du 20 août 2019 relative à une consultation pour la fourniture de panneaux de signalisation et de peinture routière.

Décision municipale en date du 21 août 2019 relative à une consultation pour un contrat d'assurance dommages ouvrages de la nouvelle école élémentaire.

Décision municipale en date du 02 septembre 2019 relative à l'attribution de la mission de mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n° 2019-DREAL-EBP-0026 dans le cadre de la sécurisation des ruines du château du Ramstein. La mission de mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°2019-DREAL-EBP-0026 dans le cadre des travaux de consolidation des ruines du château du Ramstein est confiée au Bureau d'Etudes O.G.E. pour un montant de 16 590,- €HT.

Décision municipale en date du 02 septembre 2019 relative à une consultation de prestataires pour la dématérialisation de l'enquête publique relative à la modification N° 2 du PLU.

Décision municipale en date du 05 septembre 2019 relative à l'attribution d'une consultation pour le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente. La fourniture et l'installation de la nouvelle sonorisation seront confiées à l'entreprise MICHELSONNE pour un montant de 9.018,24 € HT.

Décision municipale en date du 05 septembre 2019 relative à l'attribution d'une consultation pour le remplacement de la gradation scénique de la salle polyvalente. La fourniture et l'installation de la nouvelle gradation scénique seront confiées à l'entreprise MICHELSONNE pour un montant de 8.737,95 € HT.

Décision municipale en date du 11 septembre 2019 relative à l'attribution de la consultation pour un contrat de surveillance annuel des légionnelles dans les ERP. Le contrat de vérification annuelle pour la légionellose dans les E.R.P. est confié à la société OFIS - 11 allée de l'économie 67370 WIWERSHEIM - pour un montant des prestations annuelles (contrat de 4 ans) de 2 023,- € HT.

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décision municipale en date du 30 août 2019 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant un lampadaire accidenté rue Saint Wolfgang. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 798,39 € versée par l'assurance GROUPAMA, déduction faite de la franchise et de la vétusté.

Décision municipale en date du 30 août 2019 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant un lampadaire accidenté rue Saint Wolfgang. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 230,- € versée par la MAIF correspondant à la franchise.

Décision municipale en date du 30 août 2019 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant un candélabre accidenté place Foch. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 082,86 € versée par l'assurance GROUPAMA correspondant aux travaux de remplacement du candélabre.

Décision municipale en date du 13 septembre 2019 relative à l'acceptation d'une indemnité de

sinistre concernant un portique accidenté du parking rue de Dambach. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 288,- € versée par l'assurance GROUPAMA correspondant à la franchise.

Décision municipale en date du 13 septembre 2019 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant la remise en place d'un panneau de signalisation de voie SNCF. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 73,45 € versée par l'assurance AXA France IARD, correspondant aux frais de remise en place du panneau de signalisation de voie SNCF.

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 17 juillet 2019 relative à la location de la Maison des Associations jusqu'au 12 juillet 2020 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Ecole de Musique	Du lundi au samedi inclus, en fonction des créneaux horaires qui ont été définis à la rentrée de septembre 2019.	Gratuit
Théâtre Association MJC	<u>Les mardis</u> : De 17h00 à 21h30	Gratuit

Décision municipale en date du 17 juillet 2019 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville jusqu'au 12 juillet 2020 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Association Sport, Loisirs et Convivialité	<u>Les lundis</u> de 9h à 10h et de 17h à 19h (vélo d'intérieur) <u>Les mardis</u> de 17h à 18h, (activités sportives) <u>Les mercredis</u> de 16h30 à 17h30 <u>Les jeudis</u> de 17h à 19h (vélo d'intérieur) <u>Les vendredis</u> de 16h30 à 18h30 (activités sportives)	A titre gratuit
Couture Association MJC	<u>Les lundis</u> : De 20h00 à 22h00 <u>Les jeudis</u> : De 20h00 à 22h00 <u>Les samedis</u> : De 14h00 à 16h00	A titre gratuit

Décision municipale en date du 17 juillet 2019 relative à la location de la salle 13 de la salle polyvalente jusqu'au 12 juillet 2020 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Points Comptés Aux Fils de l'Aubach	<u>Les mercredis</u> : De 20h30 à 23h00	Gratuit
Atelier du corps Association MJC	<u>Les mardis</u> : De 19h30 à 21h00	Gratuit
Chorale Les trouvères du	<u>Les lundis</u> : De 19h30 à 21h00	Gratuit

Ramstein		
Loisirs créatifs Association AGF	<u>Les mardis</u> : De 14h00 à 16h00 <u>Les Jeudis</u> : De 20h00 à 22h00	Gratuit

Décision municipale en date du 19 juillet 2019 relative à la location de l'école maternelle du 1^{er} septembre 2019 au 12 juillet 2020 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Tai Chi	Tous les jeudis de 19h30 à 22h00	Gratuit

Décision municipale en date du 19 juillet 2019 relative à la location de la salle Alphonse HAAG du 1^{er} septembre 2019 au 12 juillet 2020 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Club Âge d'Or Association MJC	<u>Les jeudis tous les 15 jours</u> : A partir de 13h30	Gratuit
Qi Chong Association MJC	<u>Les mardis</u> : De 20h15 à 21h30	Gratuit
Gym Association AGF	<u>Les lundis</u> : De 14h30 à 15h30 + de 15h30 à 16h30 + de 19h30 à 20h30	Gratuit
Zumba Z'Dance Association MJC	<u>Les mercredis</u> : De 17h30 à 18h30 et de 18h45 à 19h45.	Gratuit

Décision municipale en date du 17 juillet 2019 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert du 1^{er} septembre 2019 au 12 juillet 2020 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Badminton 67	Grande Salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre <u>Les lundis</u> : De 20h00 à 24h00 et de 20h30 à 24h00 du 01/11/2019 au 31/03/2020. <u>Les jeudis</u> : De 20h00 à 23h00 (sauf du 01/12/2019 au 28/02/2020) <u>Les vendredis</u> : De 19h00 à 23h00 - À partir du 1er avril 2020 de 19h00 à 23h00	12€/heure
Yoga Association MJC	Petite Salle + 2 vestiaires <u>Les mercredis</u> : De 09h00 à 10h30	12€/heure
Futsal Emmaüs Centre Alsace	Grande Salle + 1 vestiaire <u>Les mardis</u> : De 17h30 à 18h30	12€/heure

Association de Handball	<p>Grande Salle + 2 vestiaires N° 3 et 4 dont le vestiaire arbitre.</p> <p><u>Les lundis</u> : De 17h30 à 19h00</p> <p><u>Les jeudis</u> : De 17h00 à 20h00 et de 17h00 à 18h30 du 01/12/2019 au 28/02/2020</p> <p><u>Les vendredis</u> : De 17h30 à 19h00</p> <p><u>Les samedis</u> : en fonction des disponibilités de la salle et après concertation avec M. Yves Schnell.</p>	12€/heure
Hip-Hop Association MJC	<p>Petite salle + 1 vestiaire</p> <p><u>Les mercredis</u> : De 13h30 à 16h30</p>	12€/heure
Club Judo Shinsei	<p>Petite salle + 2 vestiaires</p> <p><u>Les lundis</u> : De 18h00 à 20h00</p> <p><u>Les mardis</u> : De 17h30 à 21h30</p> <p><u>Les mercredis</u> : De 16h30 à 21h30</p> <p><u>Les vendredis</u> : De 17h30 à 21h30</p>	12€/heure
Tennis de table Association MJC	<p>Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre</p> <p><u>Les vendredis</u> : De 19h00 à 01h00</p>	12€ / heure
Tennis Association MJC	<p>Grande Salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre</p> <p><u>Les lundis</u> : De 19h00 à 20h30 du 01/11/2019 au 31/03/2020</p> <p><u>Les mardis</u> : De 19h30 à 22h00 du 01/11/2019 au 31/03/2019</p> <p><u>Les mercredis</u> : De 18h00 à 20h30 en novembre 2019 et mars 2020 et de 17h30 à 20h00 du 01/12/2019 au 28/02/2020</p> <p><u>Les samedis</u> : De 8h00 à 13h30 du 01/11/2019 au 31/03/2020</p> <p><i>En cas de pluie (du 1er septembre au 31 octobre et du 1er avril au 12 juillet) l'accès est possible en dehors des programmations exceptionnelles.</i></p> <p><u>Les dimanches</u> : Baby tennis de 11h00 à 12h00, une fois par mois</p> <p><u>L'accès aux sanitaires est autorisé durant toute la durée du contrat le samedi matin.</u></p>	12€ / heure
USS	<p><u>Du 19 août 2019 au 12 juillet 2020 :</u></p> <p>5 vestiaires dont 1 arbitre les samedis et dimanche de 08h30 à 21h00 en fonction du championnat. Lors des matchs de handball les vestiaires 3 et 4 sont à libérer pour 15h30 (Les dates seront communiquées fin août)</p> <p>3 vestiaires (Nr. 2 et 3) dont 1 arbitre : le dimanche matin et le dimanche après-midi en fonction du championnat</p> <p><u>Pour la pratique du futsal du 1^{er} décembre 2019 au 28 février 2020:</u></p> <p>La grande salle, 3 vestiaires dont 1 arbitre :</p> <p>Les lundis de 16h30 à 17h30</p> <p>Les mercredis de 20h00 à 23h00</p> <p>Les jeudis de 18h30 à 23h00</p> <p>Le samedi de 14h00 à 16h00 (en dehors des programmations exceptionnelles – Prendre contact avec M. Y. SCHNELL en début de semaine)</p> <p>Le dimanche de 9h30 à 11h30</p>	12€/heure

Décision municipale en date du 25 juillet 2019 relative à la location de la salle 13 de la salle Alphonse HAAG à la date suivante :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
La Rockale	Samedi 07/09 lors du concert dans la grande salle	Gratuit

Décision municipale en date du 25 juillet 2019 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
MJC	Inscriptions aux Activités, le vendredi 06/09 et le samedi 07/09 en salle 1.	Gratuit

Décision municipale en date du 25 juillet 2019 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville à la date suivante :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Association Sport, Loisirs et Convivialité	Kermesse, le dimanche 15/09	Gratuit

Décision municipale en date du 25 juillet 2019 relative à la location de la salle Alphonse HAAG aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
La Rockale	Soirée La Rockale, le samedi 07/09	Gratuit
Amicale des Donneurs de Sang	Collecte, le vendredi 13/09	Gratuit
Conseil de Fabrique	Fête Paroissiale le dimanche 15/09 <i>(initialement prévue le 30 juin mais annulée suite à la canicule)</i>	Gratuit
La Ronde de l'Alumnat	Bourse Puériculture et Vide-Dressing le samedi 28/09 et dimanche 29/09	Gratuit

Décision municipale en date du 25 juillet 2019 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Cabinet Référence Centre de Formation	Jeudi 19/09, en salle 1	50€/jour
	Vendredi 20/09, en salle 1	
	Vendredi 26/09, en salle 1	
	Jeudi 03/10, en salle 1	
	Vendredi 04/10, en salle 1	
	Jeudi 10/10, en salle 1	
	Jeudi 12/12, en salle 1	
	Vendredi 13/12, en salle 1	
	Jeudi 19/12, en salle 1	
	Vendredi 20/12, en salle 1	

Décision municipale en date du 25 juillet 2019 relative à la location de la salle 13 de la salle Alphonse HAAG aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Alsace Holdem Poker	Vendredi 20.09 de 18h au samedi 21.09, 4h Vendredi 04.10 de 18h au samedi 15.10, 4h Samedi 09.11 de 16h au dimanche 10.11, 2h Samedi 14.12 de 16h au dimanche 15.12, 2h	Gratuit

Décision municipale en date du 20 août 2019 relative à la location de la salle Alphonse HAAG à la date suivante :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
CDG du Bas-Rhin	Jeudi 12 septembre de 9h à 12h00 – Réunions d'informations pour l'assurance prévoyance	Gratuit

Décision municipale en date du 26 août 2019 relative à la location du préau de l'Ancienne école de Kientzville aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Association MJC Activité Atelier Artistique	<u>Les mercredis</u> de 10h à 12h	A titre gratuit

Décision municipale en date du 05 septembre 2019 relative à la location de l'espace Sportif Couvert Thierry OMEYER aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Conseil départemental du Bas-Rhin	Les mardis suivants de 14h30 à 17h00 : 06 et 20 septembre 04 et 08 octobre 15 novembre Grande salle + vestiaires 3 et 4	12€/heure

Décision municipale en date du 09 septembre 2019 relative à la location de la salle Alphonse HAAG aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Association MJC	Soirée Cabaret le samedi 05.10.2019 et puces couturières le dimanche 06.10.2019	Gratuit
Association Sport, Loisirs et Convivialité	Séances d'information sur les permis de conduire – les mercredis 09 et 16 octobre	Gratuit
Association Scherwil' lecteurs	Conférence Permaculture le vendredi 18.10.2019 à 18h	Gratuit

US Scherwiller	Soirée Oktoberfest le samedi 19.10.2019	Gratuit
Solaïdé	Soirée Trilogie le samedi 26.10.2019	Gratuit
Association Animations Châtenois-Scherwiller	Marché fleurs et saveurs d'automne le dimanche 27.10.2019	Gratuit

Décision municipale en date du 09 septembre 2019 relative à la location de la salle 13 de la salle Alphonse aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Alsace Holdem Poker	Rencontre poker le vendredi 04.10.2019 de 18h à 4h le samedi 05.10.2019	Gratuit

Décision municipale en date du 10 septembre 2019 relative à la location du préau de l'Ancienne école de Kientzville à la date suivante :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
M. Logan MERGEL	Fête de famille privée le samedi 21 septembre 2019	50€/jour

Décision municipale en date du 10 septembre 2019 relative à la location de l'espace Sportif Couvert Thierry OMEYER aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Danse de Salon	Petite Salle + 2 vestiaires <u>Les jeudis</u> : De 18h à 21h (sauf le 12.09.2019 : de 18h à 20h)	12€/heure

Décision municipale en date du 12 septembre 2019 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Mme Sarah SUR	Salle 1 : Fête de famille, le dimanche 06.10.2019	50€/jour
M. Damien GIBIINO	Salle 1 : Fête de famille, le dimanche 27.10.2019	50€/jour

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que treize déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par SCP SIEGENDALER - POLIFKE (24, 25) Maître REISACHER-DECKERT Chantal (26) Maître Benjamin MOREAU (27, 29, 30, 31, 33, 35) Maître Jean-Paul ZOBLER (28, 36) Maître Joanne ALBRECHT (32) Maître Adrien VERNET (34) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
24	13 Rue de Dieffenthal	Section 06 Parcelle 33	222 m ²	Bâti	UA	
25	37A Rue des Hirondelles Kientzville	Section 31 Parcelles 181/11, 210/11, 215/65, 217/64	956 m ²	Bâti	UC	
26	44 Rue de l'Ortenbourg	Section 07 Parcelles 152, 153	106 m ²	Bâti	UA	Une moitié indivise de la section 07 parcelle 153 (82m ²)
27	Auf der Gebreit	Section 36 Parcelle 209/15	7632 m ²	Bâti	UXd	
28	11 Rue de la Mairie	Section 03 Parcelle 05	325 m ²	Bâti	UA	
29	9 Rue de Sélestat	Section 18 Parcelle 636/47	549 m ²	Bâti	UB	
30	Rue du Sommerberg	Section 36 Parcelle A/15	3016 m ²	Non bâti	UXd	
31	22 Rue de l'Ortenbourg	Section 07 Parcelles 135/b, 136, 137	192 m ²	Bâti	UA	
32	2 Rue Sainte Odile	Section 09 Parcelle 49	178 m ²	Bâti	UA	
33	7 Vieux Chemin de Châtenois	Section 19 Parcelle 389/0006	571 m ²	Bâti	UB	
34	24 Rue du Taennelkreuz	Section 26 Parcelle 593/142	550 m ²	Bâti	UB	
35	Lieu-dit RAINGASSE	Section 26 Parcelle 419/139	786 m ²	Non Bâti	UB	
36	3A Rue des Fauvettes - Kientzville	Section 30 Parcelle 311/40	699 m ²	Bâti	UC	

16)

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :

- **les décisions prises par le Maire pour l'exécution des délibérations du Conseil Municipal**
- **les décisions prises par le Maire en vertu des compétences proposées en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de public et de gestion du personnel ;**

Décision municipale en date du 19 août 2019 relative à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de la procédure engagée auprès du Tribunal Correctionnel de Colmar à l'encontre de M. Mudafer ELVEREN. Monsieur Olivier SOHLER, Maire de la Commune de Scherwiller est autorisé à défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la procédure engagée auprès du Tribunal Correctionnel de Colmar à l'encontre de Monsieur Mudafer ELVEREN.

Le Conseil prend acte.

53.4 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Présente aux élus présents une maquette du Corps de Garde offerte gracieusement à la Commune par M. Fabrice SIMON, originaire de Scherwiller. La maquette a été réalisée à l'échelle 1/100^{ème}.

Le chef d'œuvre est une reproduction à l'identique incluant colombages et coffrages et a été réalisé par ce maçon-coffreur aujourd'hui installé à Sélestat. Il précise qu'à titre de précision et d'exemple quelques 2000 tuiles, toutes coupées et vernies individuellement, ont été nécessaires à la confection de la toiture. Une vraie œuvre d'art ajoute le Maire.

Le Conseil - à l'unanimité - remercie chaleureusement le donateur. En attendant de pouvoir accueillir celui-ci, la maquette sera installée au rez-de-chaussée afin qu'elle puisse être visible par les habitants et toute personne accueillie en Mairie.

- Il est rappelé qu'une réunion publique de présentation du PPRI sera organisée le 03 octobre prochain à Châtenois. Le dispositif impactant les projets à venir, le Maire conseille aux élus de s'y rendre au vu de l'importance du dossier.

- Une réunion de présentation du PETR est organisée le 12 octobre de 10 h à 12 h à Villé.

- Le 19 octobre est programmée une opération de nettoyage du cimetière de 8 h à 10 h. Elus et bénévoles sont invités à s'y rendre, chacun avec ses outils.

- Personnel communal :

Un nouvel agent a été recruté pour intégrer le service technique dans le cadre d'un remplacement d'un agent en arrêt maladie. Il est donc présent depuis lundi et pour les 15 jours à venir, à titre d'essai pour commencer.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- Une Commission fleurissement 2020 et préparation du marché d'automne aura lieu le 10 octobre à 19 h.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :

- Construction de l'école élémentaire :

Plusieurs entreprises sont actuellement sur site. L'entreprise « Charpente MARTIN » procède ces jours au montage des murs de l'étage et a donc repris son intervention.

- Le service technique procède actuellement au montage de luminaires leds dans les rues de la Gare, Dambach et Ortenbourg soit dans les rues où étaient installées les lampes les plus énergivores. Une consultation vient d'être lancée afin de poursuivre le dispositif notamment rue de Sélestat et rue des Roses.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe :

Le 19 octobre à 20 h 30 est organisé à l'église Saint Pierre et Paul un concert des « Copains d'accords ». La recette de la soirée sera versée à l'association Lor'un de Châtenois.

Le Maire précise également que le 6 octobre aura lieu l'Oktoberfest à l'EHPAD et le 19 octobre l'Oktoberfest à la salle polyvalente A. HAAG organisée cette fois par l'USS.

M. Yves SCHNELL, Adjoint :

- Transmet les remerciements du Président de l'USS pour les travaux réalisés par la Commune au Club House.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :

Le retour des doléances des commissions pour le budget 2020 est attendu pour mi-novembre, dernier délai.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué :

- Fait part de la remise en état désastreuse des chemins ruraux dans le cadre des travaux de renforcement du réseau entrepris par ENEDIS pour le tronçon traversant le vignoble. Des rustines ont été mises en œuvre, les enrobés ont été mal posés et ne tiennent pas.

Les travaux avaient été très bien organisés mais la remise en état est inacceptable. Le Maire indique qu'une notification sera faite et que les travaux ne pourront être réceptionnés si tel devait être le cas.

M. SCHEIBLING, Adjoint, souligne que les matériaux extraits ont été réutilisés et donc mélangés à de la terre, ce qui est certainement à l'origine des constats faits par M. GLOCK. Il demande à ce que la commune puisse participer à la réception des travaux, se proposant lui-même d'en être le représentant.

53.5 VŒUX – DIVERS

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal :

- Souhaite rendre les élus attentifs aux niveaux d'eau jamais atteints par le Giessen et la Liepvrette.

Les derniers relevés transmis font état d'un débit de 0,02 m³/s à Thanvillé, ce qui correspond au plus petit débit enregistré sur le bassin Rhin-Meuse.

Les travaux programmés par le SDEA annoncent la perspective de retrouver l'Aubach à sec durant 6 mois. La situation de la Liepvrette est un peu mieux si l'on peut dire puisque le débit est de 0,08 m³/s, et donc tout aussi insignifiant.

Il relève que des actions sont actuellement en cours contre certains agriculteurs n'ayant pas respecté l'arrêté préfectoral relatif aux restrictions d'usage de l'eau.

M. BRUNSCHWILLER ne comprend pas l'absence de réaction d'Ebersheim qui, il est vrai, se retrouve pour le moment avec une rivière alimentée par les rejets de la station de pompage. Il rappelle que depuis des années, le pompage et le rejet dans la rivière se poursuit dans le cadre des mesures anti-pollution au tétrachloroéthylène, et ceci au lieu de tout simplement dégazer et réinjecter dans le réseau l'eau ainsi potabilisée. Il estime que le dossier serait à revoir sérieusement.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, relève que c'est le SDEA qui paye la dépollution, ceci depuis des années.

Pour M. BRUNSCHWILLER, la situation et les solutions mises en place il y a quinze ans environs devraient tout de même être susceptibles d'évoluer.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Claude BRUNSCHWILLER

Secrétaire

Olivier SOHLER

Maire

